Pour une culture démocratique et solidaire à l'École

Martine Boudet

La mobilisation lycéenne exprime le mal-être vécu par la communauté éducative depuis trop d'années face à l'affaissement du système scolaire en France et de ses objectifs d'égalité et d'émancipation. Comment remédier à cette situation et construire des alternatives, en faveur d'une meilleure intégration des jeunes à la vie sociale et professionnelle ?

Une fin de cycle scolaro-républicain

Depuis la fin septembre 2026, le pays a vécu au rythme du mouvement lycéen qui, avec des prémisses dans des territoires ultramarins (Mayotte, Guyane), a démarré au lycée Saint-Exupéry de Créteil (Val-de-Marne), s'est élargi à l'Ile de France puis à l'échelle nationale. La liste des revendications est largement médiatisée et connue désormais. En ce début d'année scolaire, il est demandé au ministère et au gouvernement de remédier au manque d'enseignants et de personnels (du fait d'une crise du recrutement et de budgets insuffisants), d'améliorer les conditions matérielles des établissements (le bâti est souvent vétuste ou inadapté aux dérèglements climatiques) et de diminuer les effectifs des classes qui sont surchargées dans l'enseignement général**.**

La réforme du lycée impulsée par le ministre J.-M. Blanquer ainsi que le système d'admission post-bac (Parcoursup) mis en place en 2018 font par ailleurs l'objet de vives critiques concernant les emplois du temps surchargés à cause de la fin des filières et d'une orientation « à la carte ». Parcoursup est au centre des discussions car il est vécu majoritairement comme une « machine à trier » : opacité des critères de sélection, stress vécu par les lycéens, les familles et les enseignants lié au calendrier et aux listes d'attente, manque d'accompagnement à l'orientation. L'Université ayant perdu ses prérogatives d'accueil des bacheliers, l'avenir de nombre d'entre eux dans le supérieur est condamné, notamment de celles et ceux qui ne peuvent s'offrir les services d'établissements privés.

En février 2020, la Cour des comptes a recommandé de rendre publics les critères de sélection utilisés par les commissions d' examen des vœux. De même, le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, a rendu le 3 avril 2020 une décision (n° 2020-834 QPC), portant sur plus de transparence sur les critères d'examen des candidatures.

Le mouvement lycéen a permis de médiatiser l'actualité de l'Éducation nationale et de l'Université, grandes oubliées du débat public jusqu'alors. Cette crise scolaire concentre en fait différents passifs que subit la communauté éducative depuis au moins une décennie.

Alors que la loi d'orientation Jospin (1989) avait mis « l'élève au centre des apprentissages » et revalorisé la carrière des professeurs, que la loi de refondation Peillon (2013) avait réinstauré des écoles de formation des enseignants (INSPÉ/Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), la présidence Sarkozy a organisé le démantèlement des IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres). Quant aux réformes du ministère Blanquer, elles ont, quant à elles, fragilisé l'édifice au niveau du secondaire et singulièrement du lycée.

Dans le même temps, l'attractivité du métier d'enseignant s'est notablement réduite du fait de salaires jugés largement insuffisants au regard des critères européens, du fait également de la caporalisation exercée par de nombreux éléments des corps d' autorité (inspecteurs, proviseurs et principaux), du fait enfin de violences exercées par des publics qui sont en quête de sens et d'avenir. Cela dans un contexte social marqué par un manque de débouchés pour les jeunes générations, du fait de la crise économique et budgétaire.

La mobilisation lycéenne

Le mouvement lycéen est porté par les syndicats lycéens - Union étudiante, Union syndicale lycéenne, Mouvement de la jeunesse engagée - et est soutenu par les syndicats de l'Éducation nationale (SNES FSU, SGEN CFDT, SUD Solidaires, UNSA, CGT Éduc'action…), les confédérations et les partis de gauche. Au-delà des organisations du mouvement social, sa légitimité est reconnue par une majorité de l'opinion publique : début octobre, 57 % des Français sondés déclaraient soutenir le mouvement, contre 33 % qui s'y opposaient[1].

Quels sont les moyens utilisés de la part des lycéens ? Des moyens traditionnels : arrêt des cours, blocages des établissements, manifestations auxquelles se sont progressivement ralliés étudiants, enseignants et salariés. Jusqu'à une montée en gamme unitaire avec la manifestation nationale du 17 octobre sur « la vie chère ».

Les manifestants sont souvent des élèves de milieux populaires et racisés. Des élèves d'établissements de centre-ville, mieux lotis, ont « débrayé » par solidarité. La répression de ce mouvement cristallise les débats : un élève de 14 ans dans le Val d'Oise a été défiguré, des lycéens ont perdu un œil à Tours et à Argenteuil, un lycéen de 15 ans à Lens a eu la main arrachée, une jeune fille de 14 ans a été étranglée à Alençon … du fait de l'utilisation abusive des LBD (lanceurs de balles de défense) et des grenades de désencerclement. Avec l'interpellation de presque 8000 lycéens (dont 86 % sont des mineurs) et une trentaine d'enquêtes concernant des soupçons de « bavures policières » confiées à l'IGPN, cette gestion du maintien de l'ordre à l'égard de la jeunesse vise à intimider et à démobiliser, dans l'objectif d'éviter un élargissement de la contestation à d'autres catégories de population, dans un contexte de crise politique aigue.

Par ailleurs, le peu de discernement et de séparation, sur le terrain, entre lycéens et des éléments provocateurs extérieurs au mouvement (Black Blocs, délinquants…) ne permet pas la désescalade des confrontations ni des démarches de dialogue et de médiation. A contrario, en dépit d'un début de négociations qu'il reste à poursuivre, une culture de violence d'État sature l'espace public.

C'est au prix de tous ces sacrifices qu'a été consenti un premier acquis, l'abandon de frais d'inscription pour les étudiants en BTS et en classe préparatoire (le soir même de l'annonce du projet de budget 2027). Une plate-forme revendicative nationale a été mise en place et une table-ronde gouvernementale est programmée. Mais pour quels résultats ? Le gouvernement invoque la « crise budgétaire » et renvoie la perspective de réformes à l'après-présidentielle de 2027.

Il est à noter que, dans la même période, plusieurs mouvements de protestation juvénile ou enseignante ont émergé en Espagne, en Italie, Belgique, Allemagne ou Grèce[2], pour dénoncer les conditions d'enseignement et d'apprentissage et les moyens octroyés (mais aussi la crise du logement ou les politiques d'austérité), se référant parfois à l'actualité française[3]. Le mode de gestion néolibéral européen, qui inclut des politiques austéritaires pour les secteurs sociaux est clairement questionné.

---

1 Sondage sur la mobilisation lycéenne pour *L'Opinion* : un mouvement majoritairement soutenu par les Français, mais des clivages politiques et générationnels profonds (Cluster 17, 12 10 2026.

[22] Voir « Italie, Grèce, Allemagne... la mobilisation française, source d'inspiration pour l'Europe ? » (France 24, 16/10/2026)

[3] Sénat.

Dans un contexte marqué par des assassinats de professeurs, les enseignants se mobilisent eux aussi

Le mouvement lycéen succède à des démarches enseignantes ou législatives d'objectif fédérateur, qui ont mis l'accent sur la dégradation de la vie scolaire. Celle-ci a en effet été émaillée de drames qui manifestent, par la diversité de leurs origines géographiques, une perte globale de repères et de valeurs républicaines. Ainsi, l'on déplore dans la dernière décennie l'assassinat de Fabienne Tarral-Calmes, professeure des écoles dans une école d'Albi (en juillet 2014), de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie près de son collège de Conflans-Sainte-Honorine (en octobre 2020), d'Agnès Lassalle, professeure d'espagnol dans un lycée de Saint-Jean-de-Luz (en février 2023), de Dominique Bernard, professeur de français dans son lycée à Arras (en octobre 2023), de Mélanie Grapinet, assistante d'éducation à Nogent (en juin 2025).

À cette série macabre, s'ajoutent les suicides à la rentrée 2019 de Christine Renon, directrice d'école à Pantin en Seine-Saint-Denis, à la rentrée 2025 de Caroline Grandjean, professeure des écoles, suite à un harcèlement homophobe dans une commune du Cantal, ainsi que plusieurs tentatives d'homicides sur des femmes professeures (poignardées) à Caen et à Antibes. Si des adultes, notamment des parents d'élèves, en sont des auteurs, certains faits émanent de mineurs très jeunes, dans le Bas-Rhin, à Cannes et à Sanary-sur-mer. Le dernier en date étant une fusillade dans un collège de Martigues en octobre.

Des mobilisations « Pas de vague », « Sois prof et tais-toi » (pour les enseignants) et « On veut des profs » (pour les parents) ont tiré la sonnette d'alarme. Le Rapport d'information sénatorial « #PasDeVague sur la détresse des enseignants face à la violence scolaire », déposé en décembre 2018, établit un descriptif et des préconisations précis.

Le Rapport sénatorial du 5 mars 2024, « L'école de la République attaquée : agir pour éviter de nouveaux drames » présente l'intérêt de ne pas en rester au débat sur la laïcité (vs radicalisation), qui pourrait être instrumentalisé à l'encontre de la communauté musulmane, mais d'envisager l'entièreté de cette « culture de violence » au quotidien et de toutes origines.

L'Autonome de solidarité laïque/ASL a publié des rapports sur la dégradation du climat scolaire dans le primaire et le secondaire.

La Médiation de l'Éducation nationale et de l'Université, qui pâtit de son manque d'indépendance à l'égard de la hiérarchie ainsi que de moyens logistiques, souligne de manière feutrée cette problématique : « L'année 2024 aura été particulièrement intense pour les médiateurs. Plus que jamais s'est fait sentir la nécessité de faire vivre, à tous les étages du système éducatif, l'esprit et les valeurs de la médiation, qui sont aussi ceux de l'École républicaine : le débat démocratique, la recherche de l'équité et le respect des différences, garants d'une société protectrice de la dignité des personnes et de leurs droits fondamentaux. »

En fait, la culture du « pas de vagues » imprègne cette institution dont les responsables, proviseurs et principaux, sont évalués et rémunérés en fonction du degré de conformité de leurs établissements. Grâce aux travaux de l'Observatoire sur les violences scolaires, aux États généraux sur la sécurité qu'il a pilotés et à la délégation ministérielle qui en a émané, la hiérarchie a dû prendre en charge des dispositifs visant à lutter contre le « harcèlement entre pairs » (entre élèves)[4]. Il manque un dispositif du même ordre, dont l'objectif serait de

[4] Les États généraux de la sécurité à l'École présidés par l'enseignant-chercheur Éric Debarbieux ont constitué une pierre à l'édifice conséquente. La problématique du harcèlement entre pairs a donné lieu à des décisions significatives, en matière de pédagogie institutionnelle : journée annuelle sur ce sujet, téléfilms instructifs...

protéger cette fois-ci les personnels**,** en tant que fonctionnaires assermentés et dont l'autorité morale et intellectuelle est à respecter.

Concernant les relations entre l'administration et la corporation enseignante, se pose la question de l'évaluation. Ce qu'expérimentent de nombreux personnels sur le terrain, c'est la progression d'évaluations non plus seulement fondées sur les compétences professionnelles (académiques, didactiques et pédagogiques), mais aussi et parfois surtout sur la capacité à obtempérer à des dispositifs administratifs jugés pourtant souvent illégitimes (par exemple la réforme du baccalauréat en 2018 et jusqu'à il y a peu le dispositif dénommé « Choc des savoirs », mis en place au collège et retiré depuis lors). Sans parler d'évaluations négatives liées à la gestion de classes violentes, pour lesquelles un dispositif de protection administrative, au niveau de la vie scolaire, est insuffisant.

D'une manière générale, que ce soit dans l'Éducation nationale ou dans l'Enseignement supérieur, combien de mesures répressives (sous la forme de pressions, de harcèlements, de sanctions administratives, d'assignations en justice, de menaces, d'exclusions) ont été prises à l'encontre de personnels depuis une à deux décennies, en relation avec ces éléments de contexte, qui ne devraient pas intervenir dans les dites évaluations ? Dans ce contexte autoritaire, il est légitime de demander l'annulation des sanctions administratives.

Un point d'appui en faveur de la réforme de l'évaluation des personnels est le fait que la France est le seul pays de l'Union européenne à pratiquer encore une inspection individuelle. Cette exception nationale est à mettre en relation avec une gestion des ressources humaines qui a une tendance marquée à gérer les fonctionnaires comme des pions, plus manipulables et malléables dans ce statut que faisant partie d'une équipe d'établissement.

Une preuve à l'appui est l'arrêt de la participation syndicale dans la gestion des personnels (mutations, carrières…) au niveau des CAPA et CAPD (commissions administratives paritaires académiques, départementales), à la suite du vote de la loi sur la fonction publique. De même qu'une expérimentation de l'évaluation par équipes éducatives, la réhabilitation de ces prérogatives syndicales serait un gage de démocratisation de la machine.

Les collectifs de résistance critique et de défense mutuelle se sont accumulés pour tirer la sonnette d'alarme sur cette dérive autoritaire, concomitante d'une crise de la vie scolaire : c'est le cas du mouvement de résistance pédagogique (« Les désobéisseurs ») dans le Premier degré, des Collectifs #Pas de vague, des Stylos rouges et des Réprimé·es de l'Éducation nationale dans le Secondaire, de la CAALAP (Coordination antifasciste pour l'affirmation des libertés académiques et pédagogiques) dans le secondaire et à l'Université, de l'ALIA (Association pour la liberté académique) et de l'OALA (Observatoire des atteintes à la liberté académique). Auparavant, une contribution inter-organisationnelle, « L'éducation face à l'extrême droite : pour une résistance éducative », a été publiée.

À propos de la récupération par l'extrême-droite du sujet, il faudra surveiller la progression d'un contre-courant offensif, porté par les associations « SOS Éducation » et « Parents vigilants », ainsi que par le mouvement du « Prof bashing »[5], qui plonge ses racines dans le populisme anti-intellectuel et dans une certaine instrumentalisation politique de la crise. Profitant, en fait, de l'insuffisance des réponses des pouvoirs publics.

Ces éléments de prospective et d'autres sont portés par le collectif inter-organisationnel « Riposte Éducation » qui prépare un contre-Grenelle de l'éduction pour janvier 2027. Le point de départ de cette expertise est le constat du caractère toujours plus inégalitaire du système éducatif français, en dépit des principes affichés. Une résultante en est la baisse significative des résultats scolaires observés par une récente enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), pour le compte de l'Organisation de

[5] Philippe Watrelot, « Le prof bashing, politiquement rentable », 23 janvier 2025.

coopération et de développement économiques (OCDE) : décrochage de 18 points des publics français en matière de compréhension de l'écrit, de 16 points en mathématiques, de 4 en sciences. La France enregistre les scores les plus bas jamais mesurés depuis 2000, tout en se maintenant dans la moyenne des pays membres de l'OCDE.

En amont, un collectif d'universitaires pilote l'Agora Sciences Université Recherche (ASUR), laboratoire d'idées dont la prospective porte sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour une authentique ré-institution académique. De plus, consciente du risque que l'extrême droite parvienne au pouvoir en 2027, soutenue entre autres par la Fondation Copernic, la CRACS (Coalition des résistances artistiques, culturelles et scientifiques) a pour objectif de mener une « guerre culturelle » sur le terrain, afin de démonter et de démystifier les discours populistes et xénophobes.

La limite de ces mobilisations progressistes réside dans un émiettement des forces, qui rime avec faiblesse stratégique, surtout dans un secteur peu médiatisé comme l'est l'Université. La situation nécessite des démarches d'envergure et fédératrices, pour clarifier la situation et proposer des remèdes. Que ce soit par une campagne d'opinion alertant sur la situation et préconisant des réformes institutionnelles ou par une élaboration programmatique, en particulier à l'échelle des sciences sociales et des humanités.

Des pistes idéologiques à mettre en débat

Le travail intellectuel et la création culturelle sont traditionnellement l'apanage de l'École et de l'Université, spécialement dans une République qui a valorisé ces cadres de transmission cognitive et d'éducation à la citoyenneté. Or, la force critique et progressiste qui était la marque de fabrique de cette sphère humaniste s'est notablement affaiblie, au fur et à mesure de la montée en puissance de la technocratie néolibérale et d'un populisme réactionnel, qui campe désormais à tous les étages de la cité. Le modèle de l'école républicaine donne des signes évidents d'usure, en France et ailleurs. Si le culte du service public en est un incontestable fleuron, ses ombres s'appellent fonctionnalisme impersonnel ou uniformisant, laïcisme fermé, assimilationnisme éducatif[6]. De même que la politique de maintien de l'ordre et le manque de débouchés pour la jeunesse, c'est l'une des causes de la montée des violences, qu'elles soient scolaires ou émanant des quartiers populaires. En témoignent la multiplication des émeutes (en 2005, 2023, 2025, octobre 2026) qui constituent une triste exception à l'échelle européenne. C'est un signal d'alarme qui doit être entendu.

Par ailleurs, dans un contexte géostratégique marqué par la promotion du capitalisme cognitif[7], fondé qu'il est sur la rentabilisation et la compétitivité des biens immatériels que sont les savoirs et cultures, les déséquilibres sont croissants entre les champs disciplinaires. Comme chacun sait, l'essor des sciences et des techniques est considérable et remarquable dans divers domaines, le dernier en date concernant l'intelligence artificielle. Force est de constater que les progrès dans le domaine des LLA SHS (Lettres-Langues-Arts-Sciences humaines et sociales) ne sont pas de même envergure et qu'ils sont souvent freinés au nom d'un certain conservatisme idéologique[8]… Pendant que la technoscience libertarienne d'obédience atlantiste pourrait nous conduire au transhumanisme, ce qui équivaudrait à une nouvelle forme de barbarie. Le cas le plus flagrant est celui des industries d'armement, qui, sous l'influx de lobbies militaro-industriels et d'États dominants, en sont à un stade

[6] Alain Touraine, *Penser autrement*, Fayard, 2007, p. 12, 14, 15.

[7] Yann Moulier Boutang, *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*, Éd. Amsterdam, 2015.

[8] Marc Conesa, Pierre-Yves Lacour, Frédéric Rousseau, Jean-François Thomas (dir.), *Faut-il brûler les humanités et les sciences humaines et sociales ?* Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2013.

d'élaboration extrêmement sophistiqué. Les peuples dominés sont les premières victimes de ces involutions exponentielles. Un rééquilibrage stratégique en matière de relations interdisciplinaires, aux plans académique et didactique, est nécessaire. C'est l'objectif du collectif IREF pour la création d'Instituts de recherche sur l'enseignement du et en français, des instituts qui fassent contrepoids à l'édifice des IREM, qui a été constitué en mathématiques en 1969 pour l'industrialisation du pays.

Une violence de genre à acter

L'augmentation des violences physiques perpétrées à l'encontre de personnels concerne principalement des femmes. La concordance de certains scenarii est frappante : élève masculin et souvent très jeune (14-15 ans), professionnelle femme victime d'agression, arme blanche... La dissymétrie qui s'accroît entre la féminisation du corps enseignant et la massification des publics scolaires est flagrante. En l'absence de contrepoids d'envergure, ce rapport de forces est inégal. Cela dans un contexte encore patriarcal ou machiste, voire masculiniste, dans les sphères d'extrême droite et de l'islamisme radical. La mobilisation *me too* en a montré l'impact au niveau des violences sexuelles et sexistes. Il importe d'élargir cette problématique de genre à l'échelle des métiers de services publics les plus féminisés et exposés**,** comme ceux de l'éducation et de la santé. Il importe de libérer la parole spécifique des femmes enseignantes et membres des personnels d'éducation.

La culture de la diversité et l'interculturel comme moyens de régulation de violences

C'est un fait reconnu, le système éducatif français est l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. En pâtissent singulièrement les publics des quartiers populaires et multiethniques.

Situation des publics scolaires issus de l'immigration (rapports de l'OCDE)

En France, près de 28 % des jeunes adultes (âgés de 15 à 34 ans) sont soit nés à l'étranger, soit issus d'au moins un parent immigré, ce qui est proche de la moyenne des pays de l'OCDE (27 %) et de la moyenne de l'Union européenne (24 %).
Or, les difficultés à intégrer les enfants issus de milieux multiethniques y est plus nette que dans la plupart des pays de l'OCDE :
41 % des élèves issus de l'immigration éprouvent des difficultés de compréhension de l'écrit, contre seulement 26 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.
Un quart des jeunes de 15-24 ans sortis du système scolaire sans diplôme sont des enfants issus de l'immigration nés en France (y compris les jeunes issus de couples mixtes), alors qu'ils représentent une personne sur cinq dans cette classe d'âge. Plus grande difficulté pour les enfants de ces origines à s'insérer sur le marché du travail et à s'intégrer socialement :
Moins des deux tiers d'enfants (15-34 ans) sont en emploi contre près de 80 % pour les enfants de parents nés en France.
Référence : Édition des débats sur les politiques migratoires (Rapports OCDE, 2015) « Vers un système d'éducation plus inclusif en France ? » et « Trouver ses Marques. Les indicateurs de l'intégration des immigrés ».

L'universalisme progressiste qui caractérise les institutions éducatives trouve ses limites dans son ethnocentrisme (« hors les langues et cultures franco-européennes, point de salut ») et dans un certain empirisme socio-anthropologique qui résulte du peu de références faites aux appartenances culturelles minoritaires. Or, le sentiment de dépossession culturelle est chez les jeunes de banlieues, mais aussi chez ceux des régions historiques à forte identité et

ultramarines, une cause aussi importante que les inégalités socio-professionnelles des incivilités et autres infractions, celles-ci étant souvent à interpréter comme des actes de résistance à une conception trop étroite, de type psycho-social, de la gestion des enjeux socio-éducationnels. Ainsi, est souvent éludée la diversité culturelle du système national, force vive qui a pourtant légitimité à devenir un recours dans une optique transformatrice. Le problème est à résoudre, si l'on en juge à l'inversion islamophobe ou xénophobe de cette donnée qu'en fait l'extrémisme identitariste.

La transmission des valeurs républicaines et, d'une manière générale, du patrimoine national est à conjuguer avec une démarche d'ouverture aux autres cultures, spécialement celles qui se développent dans l'espace national, condition d'une dynamique dialogique salutaire et de leur pérennisation. Une démarche diversifiée et interculturelle équitable présente aussi l'intérêt de conscientiser sur des violences internes à certaines communautés du Sud, notamment de culture musulmane, concernant le statut des filles et des femmes.

Pour conclure, réduire la violence à l'École s'avère une condition nécessaire pour réinstaurer un climat démocratique digne de ce nom dans le pays. C'est dans cette institution, comme dans les familles, que les principes de base de la vie en commun doivent être transmis et co-construits. En somme, l'École (et l'Université) de l'avenir est celle qui, pour l'inclusion de tous les publics par des programmes adaptés aux évolutions géoculturelles, promeut l'éducation à la paix, à l'égalité hommes-femmes et au progrès social et humain[9].

Martine Boudet a dirigé *SOS École Université, Pour un système éducatif démocratique* (Éd. Le Croquant, 2020), avec le soutien de l'Institut de recherche de la FSU, ainsi que *Le système éducatif à l'heure de la société de la connaissance,* Préface de Philippe Meirieu (co-dir., Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2014).

[9] Appel pour l'abrogation des lois liberticides pour la tenue d'États généraux de l'éducation (tribune collégiale, 26/10/2026).